



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

# RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

*Cluster* Sciences pharmaceutiques

Bachelier en Sciences  
pharmaceutiques

Université de Mons (UMONS)

Dominique PORQUET  
Claude MAILHOT  
Zacharie SADEK

1<sup>er</sup> juillet 2024

# Table des matières

Sciences pharmaceutiques : Université de Mons.....	3
Synthèse .....	4
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	8
Critère A.....	9
Critère B.....	13
Critère C.....	22
Conclusion .....	24
Droit de réponse de l'établissement.....	26

# Sciences pharmaceutiques : Université de Mons

## Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation continue du cursus « Sciences pharmaceutiques ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2017-2018.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, a mené une visite, le 21 février 2024 à l'Université de Mons. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. La visite (et le rapport qui en découle) vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2017-2018 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

## Composition du comité<sup>1</sup>

- Dominique Porquet, expert pair et en gestion de la qualité, président du comité
- Claude Mailhot, experte paire et en gestion de la qualité
- Zacharie Sadek, expert étudiant

---

<sup>1</sup> Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : [http://aeqes.be/experts\\_comites.cfm](http://aeqes.be/experts_comites.cfm).

# Synthèse

## FORCES PRINCIPALES

- Une démarche d'amélioration de la qualité menée par l'UMONS, avec la mise en place de structures et d'outils
- La mise en place, à la Faculté de Médecine et de Pharmacie (FMP), des commissions de programmes et de la Commission d'évaluation pédagogique facultaire (CEPF)
- Un dispositif cohérent pour l'amélioration du programme
- Un niveau très élevé de la participation des étudiants aux différentes instances et en particulier aux évaluations des enseignements
- La qualité de la communication entre les enseignants et les étudiants
- Des procédures d'agrément des stages permettant d'assurer la qualité des terrains
- La création d'un stage découverte en officine en BA3, complétée par une séance d'information sur les stages du cycle master
- La mise en place d'une officine pédagogique ouverte aux étudiants en fin de BA3
- Un dispositif de promotion de la recherche auprès des étudiants
- La mise en place du cycle master en Sciences pharmaceutiques et adaptations cohérentes du cycle de bachelier
- Une équipe rectorale déterminée à mettre en place les ressources humaines et les infrastructures permettant d'accueillir les étudiants de la section pharmacie
- L'ensemble des dispositifs mis en place pour l'accueil des étudiants
- L'ensemble des dispositifs mis en place pour la réussite étudiante

## FAIBLESSES PRINCIPALES

- Le manque d'indicateurs pour la révision des programmes
- Des difficultés d'organisation liées au poids des travaux pratiques (TP)
- Des difficultés inhérentes au cursus de pharmacie de prendre en compte toutes les exigences du Décret « Paysage », par exemple sur la gestion des programmes annuels des étudiants (PAE) ou l'équilibre de la charge de travail des étudiants
- Des effectifs étudiants qui ne cessent d'augmenter
- Une insuffisance des ressources humaines et particulièrement de professeurs ordinaires

## OPPORTUNITÉS

- Le nouveau rôle pour la coordinatrice qualité de la faculté
- La création d'une association *alumni*
- La forte attractivité des études en Pharmacie
- La forte attractivité de l'UMONS
- Un cycle bachelier en pleine évolution

## MENACES

- L'augmentation considérable des effectifs
- La réduction de l'offre de formation
- La démotivation et/ou l'épuisement du personnel enseignant

## RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Mettre en place une réflexion sur la fixation d'indicateurs pour la révision des programmes.
- 2 Pour l'évaluation des enseignements par les étudiants, ajouter des questions spécifiques au programme de Pharmacie.
- 3 Préciser les nouvelles missions de la responsable de la coordination de la qualité au sein de la FMP.
- 4 Organiser d'autres stages « découvertes » sur d'autres exercices professionnels du pharmacien.
- 5 Développer un enseignement interprofessionnel.
- 6 Poursuivre la réflexion sur la pertinence de tous les TP dans la formation du pharmacien.
- 7 Renforcer la pré-professionnalisation du cycle bachelier.
- 8 Renforcer l'appui administratif pour la FMP de la gestion des très nombreux PAE.
- 9 Mettre rapidement en place une aide pour permettre aux enseignants en pharmacie, d'être allégés de certaines tâches administratives et de développer des enseignements innovants.
- 10 Encourager l'Université à poursuivre ses efforts financiers et matériels pour accueillir l'afflux d'étudiants en sciences pharmaceutiques.
- 11 Produire des syllabus pour l'ensemble des cours du cycle bachelier.
- 12 Poursuivre et encourager les efforts de l'université, de la FMP et de sa section pharmacie à travers tous les dispositifs mis en place d'aide à la réussite.
- 13 Inciter à la réflexion sur l'organisation de l'institution pour ses futures évaluations programmatiques, en prenant en considération l'importance d'un regard extérieur sur ses propres activités.
- 14 Encourager les efforts de l'Université pour favoriser la participation de ses membres aux différentes instances.
- 15 Encourager la réflexion sur de nouvelles modalités de mise en place et de déroulement des enquêtes sur la qualité des enseignements.

## Présentation de l'établissement et du programme évalué

L'Université francophone de Mons (UMONS) est implantée en Belgique, dans la province de Hainaut. Institution publique organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'UMONS est née en 2009 de la fusion entre l'Université de Mons-Hainaut et la Faculté Polytechnique de Mons

L'UMONS est l'un des membres fondateurs du Pôle Hainuyer, l'un des cinq pôles académiques mis en place en Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la réorganisation en 2013 du paysage de l'enseignement supérieur.

Depuis juillet 2020, l'UMONS porte le titre officiel d'Université Européenne au sein du consortium EUNICE regroupant 10 universités publiques européennes de recherche, pour la plupart de taille moyenne, avec une configuration géographique qui joue un rôle clé en tant que passerelle vers les quatre sous-régions européennes : l'Europe centrale et orientale, l'Europe du Nord, l'Europe du Sud, l'Europe de l'Ouest.

L'UMONS bénéficie d'une grande autonomie et est constituée de sept facultés et de trois écoles, dont la Faculté de Médecine et de Pharmacie (FMP). Cette entité organise quatre programmes d'études principaux : Médecine, Sciences Biomédicales, Sciences Infirmières et Sciences Pharmaceutiques.

La FMP s'organise autour d'un Conseil de Faculté (CF) présidé par le Doyen. Le CF est composé de 43 membres avec voix délibérative, et d'invités permanents avec voix consultative.

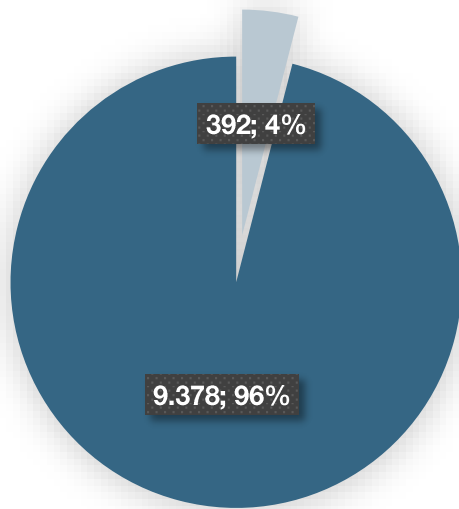
L'UMONS et la FMP détiennent l'habilitation pour l'organisation du premier cycle (bachelier) en Médecine, Sciences Biomédicales et Sciences Pharmaceutiques, du deuxième cycle (master) en Médecine (conjointement avec l'Université libre de Bruxelles, pour une première rentrée académique en 2024-2025), Sciences Biomédicales et Sciences Pharmaceutiques et du troisième cycle (doctorat) pour les trois cursus. C'est le programme de bachelier en Sciences pharmaceutiques qui fait l'objet de cette évaluation. Ce cursus est organisé principalement sur le site du Campus de Plaine de Nimy (Campus des Sciences et Médecine) à Mons. En Bloc 1, une partie des enseignements (tronc commun) se déroule sur un autre campus, rue du Joncquois, à 2,3 kilomètres de distance.

En 2021-2022, 392 étudiants sont inscrits au bachelier en Sciences pharmaceutiques sur un total de 9.378 inscrits à l'UMONS, soit 4% des effectifs. Ces 392 étudiants de bachelier représentent, par ailleurs, 14 % des étudiants inscrits à ce même bachelier sur un total de 2.765 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles (voir graphiques, à la page suivante)<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Source statistique : CRef, année de référence 2021-2022.

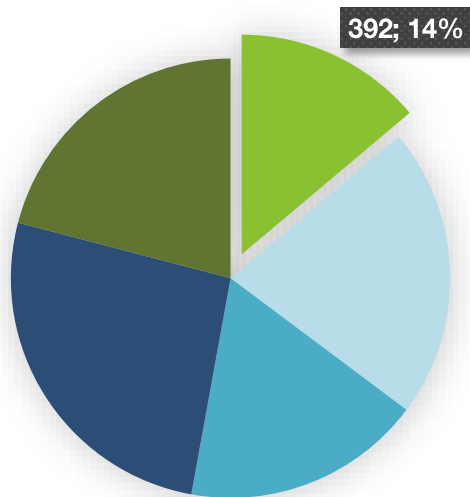
### Le bachelier en Sciences pharmaceutiques dans l'établissement



■ Etudiants du bachelier en Sciences pharmaceutiques

■ Autres étudiants UMONS

### Le bachelier en Sciences pharmaceutiques en FWB



■ UMONS

## Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Le comité d'évaluation continue a bien pris connaissance avant sa visite de plusieurs éléments de contexte depuis l'évaluation initiale réalisée en 2017-2018. Depuis la rentrée académique 2020, l'UMONS a obtenu l'habilitation pour organiser en co-diplomation avec l'Université libre de Bruxelles (ULB) le cycle de master en Sciences Pharmaceutiques, habilitation qui a permis de créer deux nouveaux services (Pharmacie galénique et Pharmacie clinique) et qui a été accompagnée par l'engagement de 4 équivalents temps plein (ETP) à charge de l'UMONS et 2,4 ETP à charge du partenaire ULB. Par ailleurs, la possibilité d'organiser les enseignements des cinq années du cursus pharmaceutique a entraîné une réflexion avec une approche plus globale, afin de remodeler le programme du cycle bachelier et de promouvoir l'articulation avec celui du cycle master. En ce qui concerne le programme de bachelier en Sciences pharmaceutiques, en dehors d'un certain nombre d'adaptations sur lesquelles nous reviendrons lors de l'analyse de la cohérence du programme, les dernières évolutions importantes sont l'ajout d'un stage d'observation et d'intégration en officine de deux semaines en fin de troisième année et celui de cours d'anglais intégrés.

Force est de constater que la mise en place de ce cycle master a renforcé l'attractivité pour les études en Sciences Pharmaceutiques, vu la nouvelle augmentation en 2021-2022 du nombre d'étudiants inscrits au niveau du cycle bachelier. Depuis 2014 et jusqu'à ce jour, la FMP a été confrontée à un doublement de ses effectifs en bachelier Sciences pharmaceutiques (d'environ 180 à plus de 400). En complément, il faut noter que près de 30% des étudiants des dernières promotions sont de nationalité française. Par ailleurs, la création du cycle master a renforcé l'attrait international de la FMP avec de nombreuses demandes d'admission d'étudiants hors Union européenne (UE).

Le comité note également que ce nouveau master pourra être complété ultérieurement par d'autres masters spécialisants : industrie, hôpital, biologie clinique, cosmétologie, gestion, et que, depuis l'année académique 2018-2019, l'UMONS organise en codiplomation avec l'ULB sur le campus de Charleroi, un programme qui s'adresse aux étudiants qui souhaitent découvrir plusieurs orientations d'études en Sciences de la vie avant de fixer leur choix définitif. Selon le module choisi au second quadrimestre, la validation du début de cycle bachelier (DCB) donne accès sans condition à l'ULB ou à l'UMONS aux programmes de milieu de cycle bachelier (MCB) en Biologie, Chimie, Pharmacie ou Sciences Biomédicales.



## Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

### CONSTATS ET ANALYSES

#### Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

- 1 L'UMONS, dès sa création, a inscrit la démarche qualité dans sa politique de gouvernance institutionnelle dans une logique d'amélioration continue de ses missions et de prise en compte des besoins et attentes de ses parties prenantes, tant acteurs que bénéficiaires. L'ensemble de ces éléments est décrit dans sa charte qualité.
- 2 Le comité a également bien noté que l'UMONS s'est récemment dotée de différents outils institutionnels complémentaires : commission de la Gestion et de la Qualité, service EQUIP (chargé des questions stratégiques en relation avec la qualité et la production des indicateurs nécessaires au pilotage de l'université). L'ensemble de ces dispositifs sont décrits dans la brochure SEQUOIA et se déclinent au niveau interne par la rédaction d'une note orientée vers différents aspects opérationnels dont « Garantir un enseignement de Qualité ».
- 3 Le comité a également bien relevé que, dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'enseignement et de son accessibilité aux plus défavorisés (orientation des étudiants en difficulté, remédiation...voir ci-dessous pour le critère B, dans la section consacrée à l'aide à la réussite), l'UMONS avait mis en place de nouvelles structures telles que le service d'appui pédagogique (SAP), qu'elle avait renforcé des processus comme l'évaluation pédagogique des enseignements et qu'elle avait mis à disposition des enseignants des ressources et des outils pédagogiques ainsi que le portail « Mon activité pédagogique ».
- 4 Le comité se félicite que ces efforts aient été également déclinés au niveau facultaire, puisque, depuis l'évaluation initiale de l'AEQES en 2018, ont été mises en œuvre plusieurs démarches visant à une amélioration continue de la qualité des enseignements du bachelier en Sciences pharmaceutiques, comme l'engagement d'une conseillère pédagogique facultaire, et que l'évaluation permanente du programme de cours et des enseignements reste l'élément essentiel de la politique qualité de la FMP et de sa section pharmaceutique. Précisons que le terme de section pharmaceutique n'a rien d'officiel, puisque la situation actuelle repose sur le fait que la FMP est responsable de l'organisation de plusieurs cursus, dont celui relatif aux Sciences pharmaceutiques, mais que d'une part ce terme de « section » est utilisé en interne et que d'autre part, l'objectif de la FMP est de créer en son sein de véritables départements, dont celui des sciences pharmaceutiques, permettant ainsi une meilleure lisibilité des différentes formations tout en renforçant les capacités de collaborations entre elles.

- 5 Deux organes sont dédiés à l'évaluation permanente du programme de cours et des enseignements, mais à des titres différents : les commissions « programmes » et la commission d'évaluation pédagogique facultaire (CEPF). Les commissions « programmes » (une pour le cycle bachelier et une pour le cycle master) ont été mises en place au sein de la FMP en 2019 et sont constituées des enseignants impliqués dans le cursus considéré et des représentants étudiants. Le comité souhaite souligner dès à présent la participation très active des étudiants à cette commission, de même qu'aux différentes instances de l'université, à travers les délégués des associations étudiantes, l'ORE (organisme représentant les étudiants, au niveau de l'UMONS) et l'AGE (association générale des étudiants, au niveau de la FMP).
- 6 La principale mission de la commission programme est d'identifier les améliorations à apporter au programme et de les mettre en œuvre. Le mode de fonctionnement de cette commission, tel qu'il a été exposé au comité est le suivant : la commission programme se réunit en fin d'année académique n-2 pour établir un état des lieux. La commission évalue la correspondance entre le programme de cours et les compétences des étudiants, attendues et observées sur le terrain. Elle définit alors les besoins de modifications du programme pour l'année académique en tenant compte également des remarques des étudiants à propos des enseignements (voir CEPF, au point 7 ci-dessous). En début d'année académique n-1, les modifications sont définies et éventuellement intégrées au programme des cours en tenant compte des ajustements nécessaires à l'organisation des cours communs aux programmes des différents cursus (médecine, sciences biomédicales, sciences pharmaceutiques), ce qui est discuté entre les différents responsables de cursus, lors d'une mise en commun inter-cursus. Il doit être noté que ces cours communs se déroulent majoritairement en première année du cycle bachelier et même plus précisément au premier quadrimestre. S'il ne s'agit pas de modifications dans ces cours communs, elles sont intégrées directement dans les cours du cursus de pharmacie.

Au-delà, le comité s'est assuré que la Commission programme tenait également compte des critères d'évaluations de l'AEQES et du référentiel de compétence en cours actuellement pour les sciences pharmaceutiques, référentiel qui doit donner lieu à une prochaine révision (référentiel discuté entre les différents doyens ou responsables de départements de pharmacie de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et suivi par l'ARES). Le comité a bien noté que toutes les séances de réunions de la commission programme donnaient lieu à un compte rendu accessible à tous, y compris les étudiants membres. Dans tous les cas, tout changement du programme de cours est validé d'abord par le Conseil de Faculté, puis par le Conseil d'Administration de l'Université (CA).

Même si ce mode de fonctionnement pour la révision du programme de sciences pharmaceutiques engendre par principe une certaine lenteur, d'ailleurs difficilement contournable, le comité acte qu'il est tout à fait de nature à apporter chaque année les améliorations nécessaires. Toutefois, la participation de pharmaciens en exercice à la commission programme du cycle bachelier n'apparaît pas clairement au comité, ce qui pourrait être un élément favorable pour l'avenir, en particulier dans le cadre d'une pré-professionnalisation plus affirmée de ce cycle. Par ailleurs, une réflexion générale sur la mise en place d'indicateurs pourrait également renforcer la pertinence de la commission pour les révisions de programme.

- 7 La commission d'évaluation pédagogique facultaire (CEPF) est composée d'un enseignant de chaque cursus (médecine, sciences biomédicales et sciences pharmaceutiques), d'un représentant étudiant et de la conseillère pédagogique facultaire. Le service EQuIP organise et transmet chaque année, en octobre pour l'évaluation de l'année précédente, une enquête d'évaluation des enseignements à

laquelle les étudiants sont invités à répondre. Ces enquêtes prennent la forme d'une brève évaluation, mais les étudiants ont également la possibilité d'y laisser des commentaires écrits.

Le comité s'est montré très impressionné par le taux de réponse des étudiants à ces enquêtes, puisqu'il approche 70%, ce qui lui donne naturellement une très haute valeur. Les enseignants qui prennent connaissance des résultats de ces enquêtes peuvent ainsi ajuster leur cours. Si des besoins de modifications de programme sont identifiés, la commission programme en est informée. Parallèlement à cette auto-amélioration, la CEPF a établi que si le nombre de réponses positives (excellentes et bonnes) et négatives (insatisfaisantes et très insatisfaisantes) comparé à la moyenne facultaire, dévie de plus d'une déviation standard pour un enseignant, une enquête approfondie est demandée aux étudiants pour pouvoir identifier plus précisément le ou les problèmes de qualité de l'enseignement. L'enseignant peut également être convié à une analyse de la situation avec la CEPF ou le SAP. Par ailleurs, il convient de remarquer que l'avis de la CEPF est requis pour les demandes de promotion des enseignants. Le comité approuve globalement l'ensemble de la procédure de l'évaluation des enseignements par les étudiants, mais à l'avenir, il encourage la mise en place d'un questionnaire incluant, outre les habituelles questions génériques, des questions plus spécifiques au cycle du cursus de pharmacie et il incite également à renforcer les liens entre les commissions programmes et la CEPF.

## Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 8 L'analyse du suivi des recommandations formulées en 2018 par le comité de l'AEQES a constitué la base de la rédaction du plan d'action et de la mise en œuvre des différentes actions majeures. Le comité a analysé ces principales actions et a constaté le bilan d'avancement actuel de chacune d'entre elles, même s'il n'a pas constaté l'existence de modalités précises du suivi systématique de la mise en œuvre du plan d'action.
- 9 Au niveau du programme et de la pédagogie, le traitement au quotidien de la gestion de la qualité a résulté dans la désignation d'un responsable de la coordination de la qualité au sein de la FMP. Cette fonction a permis en particulier de gérer les liens avec l'AEQES dans le cadre des différentes évaluations mises en place, et de suivre le plan d'action de la FMP. L'autonomisation de l'UMONS vis-à-vis de l'évaluation de ses programmes pose, de facto, la question des futures nouvelles missions de la responsable de cette coordination.
- 10 Parmi les actions majeures du plan d'action, figurait la mise en œuvre des procédures systématiques concertées et planifiées d'évaluation et d'amélioration des programmes. Cette problématique a été réglée par la mise en place des commissions programmes, dont le fonctionnement a été précisé plus haut. De façon plus générale, le comité se réjouit tout particulièrement que les étudiants aient été beaucoup plus fortement intégrés dans toutes les instances de l'université, de la FMP et de sa section pharmacie. Par ailleurs, les étudiants ont été incités à une lecture approfondie des fiches ECTS qui décrivent les contenus des cours et en fixent les objectifs, ce qui leur permet de jouer un rôle plus actif au sein de la commission des programmes. En ce qui concerne les modalités d'enseignement dans le programme de bachelier, compte tenu du nombre élevé d'étudiants, le recours aux cours magistraux traditionnels est plus fréquent que l'utilisation d'approches pédagogiques actives. Toutefois, quelques enseignants ont mis en place des initiatives de classe inversée, comme cela sera

décrit ultérieurement dans la partie consacrée à l'analyse de l'efficacité du programme.

- 11 Au niveau des personnels, un certain renforcement des moyens humains a pu être réalisé en vue d'assurer un meilleur encadrement des étudiants, mais ce point sera plus précisément explicité lors des constats sur l'analyse de l'efficacité du programme, en relation avec l'accroissement des effectifs étudiants. De même seront aussi vues à cette occasion, les évolutions concernant le matériel et les infrastructures, ainsi que l'accès électronique aux livres de référence, l'extension de l'accès aux ressources bibliographiques en ligne, et plus globalement l'accès aux bibliothèques pour les étudiants.
- 12 Enfin, au niveau de ses liens avec le monde extérieur, le comité se félicite que la FMP ait renforcé ses procédures pour évaluer la qualité des stages et des maîtres de stages et accru par ailleurs ses recrutements de maîtres de stage. Cela sera plus détaillé dans l'analyse consacrée à la pertinence du programme, de même que la question de la création d'une association *alumni*.

## Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

- 13 L'ensemble des missions des commissions créées au titre de la démarche qualité sont décrites dans la brochure SEQUOIA récemment élaborée, afin de faire percoler tous ces dispositifs et une certaine approche de culture qualité dans l'ensemble de la communauté universitaire.
- 14 Toutefois, pour mieux tenir informé l'ensemble de la communauté, le comité incite l'Université à renforcer ses actions de communication, et la même recommandation vaut pour la FMP, même si beaucoup de documents sont accessibles sur l'intranet facultaire. Dans ce dernier cas, des actions précises de communication seront évoquées ultérieurement dans ce rapport concernant les constats et analyses pour le critère B, ci-dessous.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Encourager la participation de professionnels pharmaciens en exercice à la commission programme du cycle bachelier.
- 2 Mettre en place une réflexion sur la fixation d'indicateurs pour la révision des programmes.
- 3 Pour l'évaluation des enseignements par les étudiants, ajouter des questions spécifiques au programme de Pharmacie.
- 4 Renforcer les liens entre la commission programme et la CEPF.
- 5 Préciser les nouvelles missions de la responsable de la coordination de la qualité au sein de la FMP.
- 6 Mettre en place un processus de suivi systématique de l'avancement du plan d'action.
- 7 Renforcer toutes les actions de communication.

## Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

## CONSTATS ET ANALYSES

### Retour réflexif et nouveau plan d'action au regard du diagnostic actuel

- 1 Les différentes recommandations formulées par le comité AEQES lors de l'évaluation initiale ont conduit à la mise en place du plan d'action évoqué plus haut. Comme précédemment indiqué, ce plan d'action visait essentiellement une amélioration continue des programmes, objectif confié à la commission « programme » et dans une moindre mesure à la CEPF, pour lesquelles le comité a indiqué dans son analyse relative au critère A, les pistes d'amélioration qu'il préconisait. Au-delà, le comité a également porté son attention sur les évolutions constatées au regard respectivement de la pertinence, de la cohérence et de l'efficacité et de l'équité de ce programme.
- 2 Le comité tient aussi à noter que la section pharmacie de la FMP a bien transmis son analyse SWOT actualisée 2023, ainsi que son plan d'action actualisé 2023 qui se base sur la liste des actions majeures du plan d'action initial 2018, actions que nous avons analysées ci-dessus.

### Pertinence du programme

- 3 En réponse aux recommandations initiales du comité d'experts, le comité a bien pris en compte que plusieurs initiatives et actions ont permis d'accroître la pertinence du programme de formation, que ce soit les efforts menés pour l'évaluation de la qualité des stages et des maîtres de stage, la création d'une officine pédagogique, la promotion de la recherche, l'utilisation d'un cahier de laboratoire aux travaux pratiques (TP) et la réflexion sur la création d'une association *alumni*.
- 4 Pour ce qui concerne l'évaluation de la qualité des stages et des maîtres de stage (MDS), la FMP et sa section pharmacie a bien perçu l'importance de ces stages dans la formation du futur pharmacien, et qu'il était donc essentiel de s'assurer de la qualité des maîtres de stage. Depuis 2021, toutes les demandes de nouveaux agréments et de renouvellements d'agréments de maîtres de stage sont soumises à une procédure commune à l'ULB et à l'UMONS. Ainsi, les maîtres de stage doivent satisfaire à des critères de qualité qui sont examinés par une commission des stages composée de représentants académiques pharmaciens de l'ULB et de l'UMONS, d'étudiants de ces deux universités ainsi que de pharmaciens d'officine et d'hôpital. Pour garantir que le lieu de stage ait une culture de bonnes pratiques officinales, l'avis de l'Inspection de la Pharmacie et celui de l'Ordre des Pharmaciens sont requis. Enfin, pour les renouvellements d'agrément, la commission des stages examine les évaluations des lieux de stage faites par les étudiants. Il en va ainsi pour le stage professionnel de six mois en deuxième année de master, mais il en va également de même pour le stage de 15 jours qui a été créé en fin de troisième année du cycle bachelier.

- 5 Le comité souligne l'importance de ce dernier stage car il s'agit pour l'étudiant bachelier d'établir un premier contact avec le milieu officinal. De plus, ce stage bénéficie d'une phase de préparation (voir ci-dessous) et est très utilement complété, depuis la mise en place de l'habilitation d'organisation du cycle de master en Sciences pharmaceutiques (voir plus bas), d'une séance d'information concernant les stages, séance organisée durant le mois de novembre pour les étudiants en fin de cycle bachelier. Durant cette séance, les étudiants reçoivent des informations au sujet des différents stages qu'ils devront effectuer durant leur cycle de master, mais aussi sur la procédure d'agrément des maîtres de stage. Par ailleurs, le comité a constaté que les maîtres de stage accueillant ces étudiants pour leur premier stage étaient bien informés en amont, grâce à un document très complet sur les objectifs de ce stage, des tâches qui leur étaient confiées ainsi que des modalités d'évaluation des étudiants (éléments de l'évaluation et production d'un rapport). Toutefois, pour rendre encore plus efficace l'ensemble de ce dispositif, une formation spécifique pourrait être proposée à tous les maîtres de stage et permettre ainsi un large échange avec le corps enseignant. Par ailleurs, une réflexion pourrait être menée par la section pharmacie sur les moyens de reconnaissance du rôle de MDS (session de formation continue gratuite, certificat de MDS à afficher dans la pharmacie...), afin d'accroître l'attractivité de la fonction des maîtres de stages pour les pharmaciens.
- 6 Concernant les stages, le comité ne peut qu'encourager la section pharmacie à essayer de mettre en place d'autres stages « découverte » sur d'autres exercices potentiels du pharmacien, comme l'activité hospitalière ou dans l'industrie pharmaceutique.
- 7 Lors de la création du master en Sciences pharmaceutiques en 2020-2021, la FMP a dégagé un budget pour développer un espace d'apprentissage par simulation, dénommé officine pédagogique. Cet espace est constitué d'une officine pédagogique pharmaceutique, d'un cabinet médical, d'une régie et de deux salles de retransmission. Un système audiovisuel est installé et permet de retransmettre en direct les images et le son provenant de l'officine ou du cabinet, dans les salles de retransmission sur des grands écrans. L'ensemble du système est piloté depuis la régie. Le comité a pu visiter ces locaux et se réjouit de cette mise en place qui simule au mieux l'agencement d'une officine avec ses deux comptoirs mobiles, ses médicaments de toutes les classes thérapeutiques, son espace destiné à la réalisation de préparations magistrales, sa zone dite de confidentialité et son système de gestion informatique identique à celui présent en officine ouverte au public. Ce dispositif pédagogique est utilisé très spécifiquement dans le cadre de l'activité d'apprentissage « Pratique officinale » pour les étudiants de fin de cycle de bachelier (bloc 3) permettant ainsi de les préparer au stage de bachelier. Le comité remarque que la proximité de cette officine avec celle du cabinet médical constitue une réelle opportunité pour la mise en place d'une formation à la collaboration interprofessionnelle. En effet, le comité a bien noté que de nombreux enseignements étaient communs entre plusieurs sections de la FMP, principalement en début de cursus mais également tout au long de la formation et il souhaite que tous les enseignants accordent autant d'importance à tous les étudiants quelle que soit leur section, afin de favoriser le respect entre eux ainsi que leur future collaboration professionnelle, dont le premier élément pourrait reposer sur la mise en place d'une formation interprofessionnelle.



- 8 Le comité a relevé avec beaucoup d'intérêt que la FMP avait mis en place un dispositif de promotion de la recherche de nature à apporter des réponses concrètes aux interrogations des étudiants sur les possibilités de faire des stages ou de réaliser des mémoires. Plusieurs actions ont été mises en place à cet effet. C'est ainsi que, lors de certains TP, une ou plusieurs séances se déroulent dans les laboratoires de recherche et du temps est alors consacré à la présentation des équipements et des instruments présents, et leur utilisation au sein des travaux de recherche est exposée oralement. C'est le cas également des bourses d'initiation à la recherche émanant du Conseil de recherche de l'UMONS et destinées à rémunérer des étudiants en fin de cycle bachelier en réalisant un stage de quatre semaines dans un laboratoire d'accueil de l'UMONS durant l'été. Dix étudiants du cursus Sciences pharmaceutiques dans cette situation ont pu bénéficier de ce dispositif au cours des six dernières années.
- 9 Concernant la formation par les TP, le comité a bien noté que les TP étaient très généralistes en début du cycle bachelier et servaient à acquérir des compétences scientifiques universelles, en particulier pour les étudiants sortant du système secondaire sans préparation à des exercices pratiques. Au-delà, le comité relève le poids très important de ces TP, même si l'interdisciplinarité y a été renforcée, avec une nette diminution des séances consacrées à des analyses monographiques et si la gradation des TP au cours de la formation est tout à fait satisfaisante. Il reconnaît aussi les efforts qui sont effectués pour préparer au mieux les étudiants aux TP (sous forme de vidéo, par exemple), même si pour certains étudiants, les différentes séquences de TP s'enchaînent parfois de façon un peu trop rapprochée. Le comité invite cependant la FMP, et plus particulièrement la section de pharmacie, à poursuivre ses travaux de réflexion sur la pertinence de chacun de ces TP. Par ailleurs, il souligne l'intérêt de l'utilisation d'un cahier de laboratoire « type », commun à l'ensemble des TP, qui semble donner toute satisfaction aux étudiants.
- 10 Enfin, le comité juge très favorablement le souhait manifesté par les responsables de la section pharmacie de créer une association *alumni* des anciens étudiants des Sciences pharmaceutiques. Il est clair que cette création était sans doute difficile et assez peu pertinente quand n'était organisé à l'UMONS que le cycle bachelier, mais que cela devient beaucoup plus judicieux de le faire depuis la création du cycle master, et ce d'autant plus que l'UMONS a mis en place un service « Insertion Professionnelle & Alumni » qui propose différents services aux nouveaux anciens (réseautage, recherche d'emploi, etc.) et organise des événements tel que « l'UMONS Career Day ».

## Cohérence du programme

- 11 Le comité a constaté que la section pharmacie de la FMP avait pris un certain nombre de mesures concourant à l'amélioration de la cohérence du programme, comme la création du cycle master et les adaptations subséquentes au niveau du cycle bachelier, les tentatives d'adaptation aux exigences du Décret « Paysage », les méthodes utilisées pour l'évaluation des apprentissages et les différents dispositifs mis en place pour assurer, auprès des étudiants, l'information sur les métiers et les débouchés.
- 12 L'événement majeur intervenu dans la section Sciences pharmaceutiques de la FMP durant les cinq dernières années est l'obtention et la mise en œuvre du cycle de master. Cela a permis de construire une vision plus macroscopique du programme, portant ainsi sur les cinq années de formation, avec quatre axes verticaux thématiques : Physiologie et physiopathologie humaine, Pharmacothérapie, Analyse

des médicaments, Formulation et développement des médicaments. Dans la continuité des recommandations énoncées lors de l'évaluation initiale de l'AEQES, les unités d'enseignement (UE) ont été classées par les commissions « programmes » au sein de chacun de ces quatre axes, tout au long du parcours de bachelier/master, certaines UE pouvant se partager entre deux axes différents. Le comité constate que cette approche, qui avait pour objectif d'améliorer la visibilité et la compréhension pour les étudiants de la notion de prérequis/corequis, a parfaitement rempli son objectif. Par ailleurs, à cette occasion, plusieurs ajustements ont été apportés à de nombreuses UE et certaines d'entre elles ont été fort justement créées dans une vision transdisciplinaire. Dans cette dynamique, le comité encourage la section pharmacie à mettre en place des enseignements spécifiques pour ancrer plus encore le cycle bachelier dans sa finalité professionnelle.

13 À l'occasion de la mise en place du cycle master, la section pharmacie avait par ailleurs prévu de rééquilibrer les deux quadrimestres du Bloc 3 du cycle bachelier. Le comité constate que cela n'a pas encore pu se faire, tant le respect des contraintes du Décret « Paysage » et le manque de disponibilités en laboratoires et salles de cours (partagés avec les autres Facultés) rendent difficile l'établissement d'une solution satisfaisante. L'obligation de fixer des programmes annuels des étudiants (PAE) d'au moins 60 crédits pose un réel problème pour respecter les prérequis et corequis d'apprentissage et il est clair qu'une souplesse à ce niveau serait souhaitable, par exemple en réduisant l'obligation à des PAE d'au moins 55 crédits. Le comité a en tout cas bien pris conscience de la lourdeur de la gestion de ces PAE pour le corps enseignant de la FMP et a bien constaté qu'une nouvelle réforme du décret « Paysage » est entrée en vigueur à partir de la rentrée 2022-2023 avec pour objectifs :

- de donner plus de cohérence pédagogique au parcours individuel des étudiants,
- d'amener les étudiants plus rapidement à la diplomation,
- de clarifier la notion de réussite et donner du feedback dès le début du parcours,
- de favoriser les réorientations rapides,
- d'améliorer et renforcer les activités d'aide à la réussite,
- de simplifier la compréhension de la finançabilité avec des balises claires.

Le comité a également bien noté la qualité et la clarté de l'information (pour les étudiants) concernant cette nouvelle réforme du décret « Paysage » sur le site Web de l'UMONS.

14 En termes d'évaluation des apprentissages, le comité a constaté la difficulté de la mise en place de certains dispositifs comme les oraux, du fait des effectifs étudiants et que l'évaluation des TP ne comportait plus d'épreuves pratiques, mais simplement des interrogations écrites et des QCM. Il encourage malgré tout la section pharmacie à conserver une certaine diversité dans ses modes d'évaluation, et en tout cas de ne plus conserver les modalités de points négatifs dans certaines évaluations par QCM.

15 Enfin, concernant les informations apportées aux étudiants sur les débouchés et les métiers de la pharmacie, le comité a été informé qu'une première séance d'information se tenait en première année, lors du cours d'introduction à la connaissance du médicament. D'autres séances d'information se déroulent tout au long du cycle incluant des précisions sur d'autres métiers (industrie, hôpital...) que le milieu officinal. Toutefois, le comité pense que ces séances d'information pourraient être renforcées, en particulier pour préciser très en amont les exigences en termes de prérequis ou de



niveau, pour accéder à certaines spécialités comme la biologie médicale, ce qui permettrait d'assurer un niveau optimal d'information pour les étudiants.

- 16 En termes de mobilité étudiante, le comité regrette le peu d'informations dont semblent disposer les étudiants pour bénéficier de ces opportunités.

## Efficacité et équité du programme

- 17 Il paraît tout à fait évident que l'augmentation considérable des effectifs étudiants (un doublement depuis 2014) n'est pas sans poser de graves difficultés à la FMP et à sa section pharmacie. Cette augmentation résulte à la fois d'une réelle appétence pour les études de pharmacie en Belgique, tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Communauté flamande, amplifiée par la mise en place du cycle master, mais aussi d'un réel attrait de l'UMONS. Le comité a bien observé également que le nombre d'étudiants de nationalité française poursuit son augmentation ces dernières années, même s'il tend à se stabiliser vers un pourcentage de 30%, ce qui montre que l'attractivité de l'UMONS envers ces étudiants va bien au-delà des départements français limitrophes. Ce flux d'étudiants se heurte naturellement à la capacité de l'Université à apporter les moyens humains nécessaires à la prise en charge de ces étudiants, ainsi que les moyens plus pratiques comme la disponibilité de locaux. Au sujet des ressources humaines, outre les engagements dévolus à l'organisation du cycle de master, engagements précédemment rapportés (voir principales évolutions du contexte, en début de rapport), l'encadrement humain du cycle bachelier en Sciences Pharmaceutiques n'a été augmenté que d'un ETP sous la forme d'un assistant à mandat. L'une des conséquences relevées de cette pénurie d'enseignants est l'obligation faite à certains d'entre eux de multiplier les séances d'une même séquence de TP, jusqu'à quatre fois dans certains cas. Plus généralement, la surcharge globale de travail pour tous ces enseignants, liée en partie à des activités administratives très chronophages (organiser les plannings, trouver des salles d'enseignement disponibles, etc.), entraînent de telles difficultés que certains d'entre eux ne connaissent leur planning que quelques jours à l'avance, créant de réels problèmes personnels dans l'organisation de leur travail. Le comité constate à cette occasion que 13 enseignants de la section pharmacie sont pharmaciens, bien que parmi eux, le nombre de professeurs ordinaires soit très limité. Par ailleurs, les enseignants de la section pharmacie ne semblent pas disposer d'une aide suffisante dans leurs démarches pédagogiques, la cellule pédagogique de la faculté, malgré sa bonne volonté, ne disposant pas du temps nécessaire ni de toutes les compétences requises pour aider ces enseignants à développer des démarches pédagogiques innovantes et le service d'appui pédagogique de l'université ne leur proposant pas toujours non plus des formations adaptées à leurs besoins.
- 18 Au plan des locaux, le comité a bien noté que des travaux ont eu lieu fin 2020 et ont permis de « connecter » plusieurs types de locaux préalablement séparés et d'augmenter la capacité totale de places disponibles en laboratoire, même si l'organisation de la première année de bachelier contraint les étudiants à des déplacements sur des sites un peu éloignés les uns des autres.
- 19 Le comité a pu heureusement constater que l'Université, avait parfaitement conscience des difficultés et des enjeux que cette situation sous-tendait et qu'elle avait mis en place un « master plan » Ressources humaines (engagements d'assistants et de chargés de cours) et un « master plan » Structures. Ces « masters plans » sont révisés tous les deux ans et doivent être de nature à pouvoir faire face à nombre de ces difficultés, si ce n'est à les anticiper. C'est ainsi que de manière plus

institutionnelle, le « master plan » RH 2022-2025 a prévu le maintien du service de chimie thérapeutique et pharmacognosie dans son cadre actuel. Le « master plan » Infrastructures avait retenu, pour sa part, différentes propositions en faveur de la FMP, dont la rénovation de différents locaux ayant permis entre autres, la création d'un espace d'innovation pédagogique commun aux cursus de la FMP (*Learning lab*) et plus particulièrement la création de l'Officine pédagogique pour les étudiants du cursus en Sciences pharmaceutiques (voir ci-dessus). De nouveaux travaux sont en cours actuellement, permettant par exemple d'apporter un nouvel espace administratif à l'ensemble de l'équipe du secrétariat de la FMP. Cet espace comprendra un comptoir d'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite et un second local permettant de recevoir les étudiants dans le calme et la confidentialité pour répondre à leurs différentes questions au cours de l'année (par exemple, pour l'élaboration des PAE, les entretiens avec M. le Doyen, etc.).

- 20 Le comité a bien noté également que l'équipe du secrétariat de la FMP a récemment été renforcée par l'arrivée d'une collaboratrice supplémentaire et qu'une réorganisation complète des procédures était en cours avec pour objectif de permettre au secrétariat de se moderniser en intégrant des outils informatiques tels que la page intranet (étudiants, personnel) ou les formulaires automatisés de *Microsoft*. Le comité espère ainsi que cette équipe pourra apporter tout son soutien aux enseignants. Concernant l'intranet facultaire, le comité a pu constater que les étudiants l'utilisent assez peu et qu'il serait donc très utile de mieux le faire connaître, car ils pourraient y trouver de nombreuses informations pertinentes à leur cheminement et à leur cursus.
- 21 En forme de conclusion sur la problématique des ressources humaines et des infrastructures, le comité se doit de recommander que des aides fortes puissent être rapidement apportées aux enseignants de la section pharmacie, pour leur permettre de mener à bien leur mission et il ne peut naturellement qu'encourager l'Université à poursuivre ses efforts pour accueillir cet afflux d'étudiants, en particulier ceux en faveur de la section pharmacie.
- 22 Le comité est bien conscient que des difficultés de tous ordres, liées à la taille de la cohorte étudiante à prendre en charge, sont un frein important au développement de nouvelles méthodes pédagogiques plus actives qui, par nature, sont toujours très chronophages. Malgré ces difficultés, le comité a bien entendu toutes les parties prenantes sur le fait que des efforts avaient été faits pour diversifier les méthodes dans le programme de bachelier (cours hybride relatif à la bibliographie, cours dans la pharmacie didactique en B3) et le comité pense qu'il est donc malgré tout possible de mettre en place des approches pédagogiques innovantes, même avec des grands groupes d'étudiants.
- 23 Enfin, le comité a constaté que la bibliothèque Médecine et Pharmacie a été récemment transférée dans un bâtiment plus vaste et plus adapté et que le service bibliothèque a souscrit à des bases de données qui ont été acquises dans le cadre de licences qui définissent les droits et les devoirs des usagers. Ces ressources électroniques sont accessibles aux membres de la communauté universitaire de l'UMONS (membres du personnel en fonction et étudiants régulièrement inscrits) à partir des terminaux des bibliothèques, ainsi qu'à l'aide d'une connexion à distance. Le comité a pu se rendre compte que d'autres bibliothèques d'accueil et de travail sont disponibles sur le campus avec des horaires d'ouverture parfaitement satisfaisants pour les étudiants.
- 24 L'accompagnement et l'aide à la réussite apparaissent clairement au cœur des préoccupations de l'UMONS, de la FMP et de la section pharmacie.

- 25 En termes d'accompagnement, lors du mot d'accueil, le jour de la rentrée, le Doyen de la faculté explique aux étudiants primo-inscrits où trouver les fiches ECTS via le programme des cours. Il leur détaille les renseignements qu'elles comportent. Le comité insiste sur l'importance de ces informations pour des étudiants qui débutent leur scolarité et n'ont que peu d'idées sur le cursus qui va leur être enseigné. Néanmoins, il a bien noté que les objectifs du cours, le déroulement des TP et des séances d'exercices, ainsi que les modalités d'examen et la pondération des différentes activités d'apprentissage incluant chaque UE, sont présentés au début de chaque cours. De la même façon, à diverses occasions, dont les TP, les valeurs de rigueur, de soin, de précision et d'esprit analytique sont transmises dans le but de répondre aux besoins professionnels futurs des étudiants. Le comité reconnaît la grande valeur de l'ensemble de ces informations, mais regrette qu'une session de lecture des fiches ECTS ne soit pas renouvelée régulièrement, en tout cas pendant au moins les deux premières années, car ce type d'informations se doit naturellement d'être répété pour montrer toute son efficacité. Par ailleurs, le comité a également relevé que la section pharmacie ne fournissait pas les syllabus de tous les cours permettant d'aider les étudiants dans leur compréhension de chacun d'entre eux.
- 26 Dans le même esprit, le cours intitulé « Introduction à la connaissance du médicament » destiné aux étudiants de début du bachelier en Sciences Pharmaceutiques est fondamental car, au travers d'exposés donnés, entre autres par des professionnels du secteur pharmaceutique, il permet de dresser dans l'esprit de l'étudiant futur pharmacien, un aperçu des différents aspects et enjeux sociétaux de la formation et de la profession de pharmacien d'une part et du médicament d'autre part. Par l'abord de différentes thématiques en prise directe avec la pratique officinale (définition du médicament, des différentes formes de l'art de guérir, des aspects socio-économiques des médicaments, etc.), le cours tente de sensibiliser l'étudiant futur pharmacien à son rôle de garant scientifique. Un accent particulier est mis sur le pharmacien, acteur de première ligne en santé publique. Le comité souhaite que ce type d'enseignement puisse être renouvelé, au moins en début de deuxième année pour renforcer de la part des étudiants, la compréhension des exigences du métier de pharmacien. De ce fait, il suggère que l'intitulé de ce cours puisse donner lieu à une réflexion pour proposer un titre plus approprié comme : « introduction à la connaissance du médicament et du rôle du pharmacien ».
- 27 Enfin, la cellule de pédagogie facultaire, animée par la conseillère pédagogique facultaire, est présentée aux étudiants en début de cycle bachelier (DCB) à plusieurs reprises, durant la *Welcome Week*, lors du mot d'accueil du Doyen évoqué ci-dessus, sur la page intranet de la faculté ainsi que par les différents titulaires de cours de DCB. Pendant la *Welcome Week*, elle propose une activité « Faire connaissance entre étudiants » et une visite des différents bâtiments abritant les services d'enseignement de DCB. Elle soumet aux étudiants un test de positionnement dans les matières scientifiques afin qu'ils puissent s'autoévaluer, sous format papier lors de la *Welcome Week*, ou en ligne pendant le premier mois de l'année académique. En termes d'aide à la réussite, et pour rencontrer les objectifs du nouveau Décret « Paysage », la FMP et sa cellule de pédagogie facultaire propose différentes offres de soutien : aide à la réussite, allègement des études (les étudiants en DCB en Sciences pharmaceutiques représentent en 2022-2023, 16 % des étudiants « allégés » en FMP, ce qui montre une nette augmentation par rapport à 1% en 2020- 2021<sup>3</sup>), remédiations en soirée avec inscription sur *Moodle* et organisées sous forme de questions-réponses et encadrées par trois enseignants extérieurs et une dizaine d'étudiants-tuteurs,

---

<sup>3</sup> Source : dossier d'avancement de l'établissement

entretiens d'aide et d'orientation individuel (5% des étudiants DCB en Sciences Pharmaceutiques y ont participé ces deux dernières années<sup>4</sup>).

- 28 L'ensemble de ces dispositifs sont fortement accompagnés par l'Université, consciente qu'elle est au cœur d'une région socio-économiquement en difficulté et qui a institutionnellement mis en place un soutien pédagogique spécifique sur les « grandes » matières (Mathématiques, Physique, chimie...).
- 29 Le comité ne peut naturellement qu'encourager tous ces dispositifs et ces efforts pour tenter d'améliorer la réussite étudiante à l'UMONS et dans la section pharmacie de la FMP.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Organiser une formation spécifique pour les maitres de stage en amont des stages « découverte » en officine en fin de BA3 et évaluer les éléments de reconnaissance susceptibles de favoriser le recrutement de ces MDS.
- 2 Organiser d'autres stages « découverte » sur d'autres exercices professionnels du pharmacien que l'officine.
- 3 S'assurer que dans les cours communs aux étudiants de divers cursus, les enseignants accordent autant d'importance à tous les étudiants afin de favoriser le respect entre eux et la future collaboration professionnelle.
- 4 Développer un enseignement interprofessionnel avec les autres disciplines de la FMP (Médecine et Pharmacie), au-delà des disciplines fondamentales communes de première année.
- 5 Poursuivre la réflexion sur la pertinence de l'ensemble des TP dans la formation du pharmacien.
- 6 Créer une association *alumni*.
- 7 Renforcer la pré-professionnalisation du cycle bachelier.
- 8 Renforcer l'appui administratif pour la FMP pour la gestion des très nombreux PAE.
- 9 Renforcer les efforts pour mettre en place des approches pédagogiques actives dans les cours du bachelier.
- 10 Renforcer les efforts pour diversifier les méthodes d'évaluation des apprentissages et ne plus recourir au dispositif des points négatifs dans certains QCM.
- 11 Renouveler très fréquemment les informations sur les débouchés et les prérequis nécessaires pour certaines spécialisations.
- 12 Mener des actions répétées de communication auprès des étudiants pour mieux faire connaître les dispositifs proposés pour les mobilités internationales.
- 13 Mettre rapidement en place une aide pour permettre aux enseignants en pharmacie d'être allégés de certaines tâches administratives et de développer des enseignements innovants.
- 14 Encourager l'Université à poursuivre ses efforts financiers et matériels pour accueillir l'afflux d'étudiants en sciences pharmaceutiques, et plus spécifiquement pour favoriser le recrutement de professeurs ordinaires dans la section pharmacie.

---

<sup>4</sup> Ibidem

- 15 Renforcer l'information auprès des étudiants sur l'intranet facultaire.
- 16 Renforcer, malgré les difficultés liées à des grands groupes d'étudiants, la mise en place des approches pédagogiques innovantes.
- 17 Inviter à la répétition des informations sur le déroulé des études et sur les fiches ECTS qui les décrivent, ainsi qu'au renouvellement du cours : « Introduction à la connaissance du médicament » au-delà du BA1, en suggérant par ailleurs une réflexion pour trouver un titre plus approprié à son contenu.
- 18 Produire des syllabus pour l'ensemble des cours du cycle bachelier.
- 19 Poursuivre les efforts de l'Université, de la FMP et de sa section pharmacie à travers tous les dispositifs mis en place d'aide à la réussite.

## Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

### CONSTATS ET ANALYSES

#### Culture qualité de l'établissement et de l'entité

- 1 Dès sa création en 2009, et comme nous l'avons déjà relevé au début de ce rapport dans le cadre de l'analyse du critère A, l'UMONS a inscrit la démarche qualité dans sa politique de gouvernance institutionnelle, dans une logique d'amélioration continue des missions et la prise en compte des besoins et attentes de ses parties prenantes, tant acteurs que bénéficiaires. La démarche qualité s'appuie ainsi sur le plan stratégique qui décrit de manière opérationnelle les objectifs de l'UMONS.
- 2 Par ailleurs, l'UMONS a choisi de s'intégrer dans différents systèmes de comparaison d'indicateurs au niveau international sur les plans de l'enseignement et de la recherche : U-Multirank, QS Ranking, Ranking mondial Shanghai.
- 3 Depuis 2022, la gouvernance de la qualité relève d'une conseillère pour la qualité et l'évaluation institutionnelle, sous la supervision du Recteur. Comme il a été indiqué précédemment, des structures spécifiques ont été mises en place comme le service Etude, Qualité, Indicateurs et Pilotage (EQULP), qui est chargé du développement et de la gestion de la qualité, de la participation aux classements d'Universités, de l'évaluation pédagogique des enseignements, des enquêtes institutionnelles, ainsi que de la centralisation, de l'exploitation et de la mise à disposition des données/indicateurs utiles au pilotage de l'institution. De même, a été créé le service d'appui pédagogique (SAP) qui vise à une amélioration de la qualité de l'enseignement. Les actions du SAP sont soutenues par des processus nouveaux, ou renforcés, tels que les mesures de remédiation mises en place pour les étudiants de première année ou l'accompagnement et l'orientation des étudiants en difficulté. Le SAP dispense des formations en pédagogie universitaire au corps enseignant de l'UMONS, présentant différents outils d'interactions, de l'enseignant vers les étudiants, des étudiants vers les enseignants et entre étudiants. Le comité a préalablement fait quelques recommandations concernant son activité au regard des besoins des enseignants de la section pharmacie de la FMP.
- 4 Le comité est par ailleurs naturellement informé que l'UMONS a participé à une évaluation institutionnelle, qu'à cette occasion elle a demandé à bénéficier de son autonomie pour les futures évaluations et qu'elle réfléchit actuellement à ce qu'elle devrait mettre en place pour ses futures évaluations programmatiques.

## Implication des parties prenantes

- 5 Le fait que la démarche qualité concerne l'ensemble des parties prenantes permet d'affirmer que cette démarche, à l'échelle de l'UMONS, s'est progressivement transformée en vraie culture qualité institutionnelle. Ainsi, les étudiants, les enseignants, les assistants sous mandat, participent tous à l'actualisation des programmes d'enseignement, comme c'est le cas dans les commissions « programmes » mises en place à la FMP. De plus, la participation active (selon les décrets en vigueur) des étudiants dans les différents conseils est très positive, ce qui permet donc de connaître leurs préoccupations principales et de leur apporter les réponses adaptées.
- 6 Le comité note néanmoins que, bien que les étudiants soient représentés au CF par des délégués élus, les informations, discussions et décisions les concernant ne sont pas systématiquement mises à la connaissance de l'ensemble de leurs condisciples et que la diffusion systématique de ces informations pourrait être confiée aux seuls délégués et suppléants. Par ailleurs, comme souligné par l'Université, le niveau de présence des membres du CF aux différentes séances du conseil pourrait poser problème et, que dans la mesure du possible, les horaires devraient être aménagés pour permettre au plus grand nombre d'y assister. Le comité ne peut que soutenir l'Université dans cette recherche des meilleures conditions possibles pour réunir ses instances et favoriser la plus large participation possible à ses membres.
- 7 En ce qui concerne les enquêtes pédagogiques, le comité a bien noté que l'Université souhaitait :
  - les (re)formuler afin d'en clarifier l'exploitation par le corps enseignant,
  - revoir leur confidentialité pour permettre une discussion collégiale concernant leurs résultats,
  - revoir également l'aspect « rédactionnel libre » du volet qualitatif pour éviter leur rôle de défouloir,
  - envisager à côté de l'évaluation des enseignements par les étudiants, une évaluation par les pairs qui apporterait un regard complémentaire important, à la fois collégial et objectif.
- 8 Le comité ne peut qu'encourager l'Université dans cette réflexion, vu l'importance de ces enquêtes et le niveau de participation exceptionnel des étudiants à ces dernières.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Inciter à la réflexion sur l'organisation de l'institution pour ses futures évaluations programmatiques, en prenant en considération l'importance d'un regard extérieur sur ses propres activités.
- 2 Prendre les dispositions pour que la diffusion des informations institutionnelles à destination des étudiants ne soit pas à la charge des délégués étudiants, mais soit organisée directement par l'Université et ses instances.
- 3 Encourager les efforts de l'Université pour favoriser la participation de ses membres aux différentes instances.
- 4 Encourager la réflexion sur de nouvelles modalités de mise en place et de déroulement des enquêtes sur la qualité des enseignements.



## Conclusion

Le comité tient tout particulièrement à remercier l'UMONS pour sa disponibilité lors de sa visite de la section pharmacie de la Faculté de Médecine et de Pharmacie. Il remercie également la section pharmacie ainsi que toutes les personnes rencontrées lors des différents entretiens regroupés, pour la qualité des échanges et le climat de convivialité qui ont permis au comité d'approfondir sa compréhension de la situation de la section pharmacie, en complément de la lecture du dossier d'avancement et de l'ensemble des documents que la faculté avait fourni initialement ou en complément des demandes du comité.

Le comité a bien noté que l'UMONS s'est récemment dotée, en sus de sa charte qualité, de différents outils institutionnels complémentaires : commission de la gestion et de la qualité, service EQUIP, tous dispositifs décrits dans la brochure SEQUOIA et se déclinant au niveau interne par la rédaction d'une note orientée vers différents aspects opérationnels dont « Garantir un enseignement de Qualité ».

Le comité se félicite que l'ensemble de ces efforts aient été également déclinés au niveau facultaire, puisque depuis l'évaluation initiale de l'AEQES en 2018, ont été mises en œuvre plusieurs démarches visant à une amélioration continue de la qualité des enseignements du cursus de bachelier en Sciences pharmaceutiques, comme l'engagement d'une conseillère pédagogique facultaire, et que l'évaluation permanente du programme de cours et des enseignements reste l'élément essentiel de la politique qualité. Deux organes sont dédiés à cette évaluation : les commissions programmes et la commission d'évaluation pédagogique facultaire (CEPF). Les commissions « programmes » (une pour le cycle bachelier et une pour le cycle master) ont été mises en place au sein de la FMP en 2019 et sont constituées des enseignants impliqués dans le cursus considéré et des représentants étudiants dont la participation est particulièrement active. Le comité encourage vivement pour cette évaluation, le développement de nouveaux indicateurs et la parution d'un nouveau référentiel de compétences pour les métiers de pharmacien, pharmacien dont les missions évoluent fortement actuellement.

Le comité s'est, par ailleurs, félicité de la mise en place du cycle master en Sciences pharmaceutiques avec des adaptations du cycle de bachelier, de la mise en place d'une procédures d'agrément des stages, de la création d'un stage découverte en officine en BA3, de la mise en place d'une officine pédagogique également ouverte aux étudiants en fin de BA3, d'un dispositif de promotion de la recherche et de l'ensemble des dispositifs mis en place pour l'accueil et la réussite des étudiants. Le comité a aussi vivement encouragé la faculté à plusieurs types de réflexion, sur la pertinence des TP dans la formation, sur le renforcement de la mise en place d'approches pédagogiques innovantes, sur le développement d'un enseignement interprofessionnel, sur le renforcement de la pré-professionnalisation du cycle bachelier.

À l'issue de sa visite, les seuls obstacles identifiés par le comité sont principalement la conséquence d'un doublement des effectifs étudiants au cours de ces dernières années. On relève d'une part un manque de locaux, en qualité et en quantité, pour accueillir tous ces étudiants, et d'autre part un déficit très important de ressources humaines pour assurer une prise en charge optimale de ces mêmes étudiants. Un certain déficit de communication auprès des étudiants a été par ailleurs relevé, en particulier concernant les informations sur les métiers de pharmacien, sur l'intranet facultaire et sur les possibilités de mobilité internationale.

Au total, le comité tient à souligner qu'il a bien identifié, dans une très bonne ambiance générale, qu'il avait affaire à une Communauté très soudée autour des objectifs de l'amélioration des programmes et de la meilleure prise en charge possible des étudiants qui lui sont confiés. Il a également bien perçu la détermination de l'Université pour l'y aider, dans



le plus grand respect d'une démarche qualité qui s'inscrit de plus en plus dans une culture qualité déjà fortement présente à l'UMONS. Il incite par ailleurs cette dernière à une réflexion sur l'organisation de l'institution pour ses futures évaluations programmatiques, en prenant en considération l'importance d'un regard extérieur sur ses propres activités.

# Droit de réponse de l'établissement



Évaluation  
Sciences pharmaceutiques  
2023-2024

## Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (A, B ou C)	Observation de fond

Nom, fonction, date et signature  
de l'autorité académique dont  
dépend l'entité

17/06/24  
A. Legrand  
Doyen

Nom, date et signature du  
coordonnateur de  
l'autoévaluation

17/06/2024  
B. Blankert